

CSA-SD-F3SCT

3 octobre 2024

Administration :

M. TEULLIER (DASEN), Mme BEULZE (Secrétaire générale départementale), M. MONEGER (IEN-ASH), M. BODIN (Adj. DASEN 1^{er} D), Mme DESILLIERE (DASEN adjointe 2nd degré), M. ROYER (Conseiller de prévention départemental en santé et sécurité au travail), M. CROZON (secrétaire de l'instance), Mme STHOREZ (Secrétaire générale départementale adjointe), Mme ?, M. DESISLE (correspondant handicap de l'académie), Mme ? (Assistante sociale des personnels)

Organisations syndicales : SGEN-CFDT (2), CGT (2), FO (1), FSU (8), SUD (1), UNSA (1)

Ordre du jour : (transmis 7 jours avant contre 15 jours avant dans le règlement intérieur)

1. Déclarations liminaires des organisations syndicales
2. Approbation du PV de la séance du 10/11/2024
3. Approbation du PV de la séance du 13/06/2024
4. Point d'activité de la cellule handicap : M. DELISLE Erwann, correspondant handicap de l'académie, SAPAP
5. Point d'étape Césiriské, Mme MACE Magali, conseillère de prévention académique
6. Analyse du registre SST
 - a. Présentation du bilan annuel 2023-2024
 - b. Synthèse des travaux du GT SST du 24/09
7. Validation du CR de visite de prévention du 4 juin 2024 à l'école de la Pierre Pourprée à Plélan-le-grand
8. Questions diverses

1. Déclarations liminaires

Réponses du DASEN aux déclarations liminaires :

- Sur la situation des personnels du second degré : la gestion relève du niveau académique et non de cette instance.
A sud éducation, nous ne comprenons pas cette réponse. Les fiches des personnels du second degré du 35 doivent bien être traitées au niveau départemental.
- Sur l'école inclusive : GT cet après-midi sur l'école inclusive. Manque de place en IMS
- Les moyens du département : dotation de -3 postes et - 1000 élèves dans le premier degré.
- Élèves avec troubles du comportement : n'ont pas d'AESH à plein temps alors que d'autres élèves sans troubles n'ont pas besoin d'AESH à plein temps.

FSU : vous indiquez que les personnels du second degré ne relèvent pas de l'instance. Or, en instance académique on ne traite pas des fiches SST. Sur le fait que des élèves ont un temps plein AESH alors qu'ils n'en ont pas besoin, cela a peut être été vrai mais cela ne l'est plus.

Dans d'autres pays lorsqu'il y a des élèves en situation de handicap, le nombre d'élèves par classe en

diminué.

SUD : c'est une instance qui parle de conditions de travail et c'est ce qui a été décrit dans les déclarations. Y répondre par des chiffres sur les moyens humains en AESH est difficile à entendre..

Force ouvrière souhaite soumettre un avis au vote :

"Considérant que la semaine scolaire de 4 jours est largement majoritaire dans les écoles, que le fonctionnement sur 5 jours engendre des inégalités de traitement entre les personnels (transport supplémentaire, temps de service supplémentaire, formation continue), dégrade leurs conditions de travail, et entretient une confusion scolaire/périscolaire, la F3SCT d'Ille-et-Vilaine, réunie le 3 octobre 2024 demande que toutes les écoles fonctionnent sur une semaine de 4 jours."

DASEN : sujet évoqué avec les élu.es rennais, c'est un choix politique sur lequel on ne peut pas revenir. Une discussion est par contre possible sur une diminution de la pause méridienne.

Vote Pour l'avis : 2 (FO et UNSA) Contre : 0 Abstention : 8 (5 votes FSU 1 vote CGT 1 vote CFDT 1 vote Sud)

Suite à un sondage effectué l'année dernière auprès de nos adhérent.es ainsi qu'une discussion en assemblée générale, nous étions partagé sur la semaine de 4,5 jours avec un consensus sur une pause méridienne trop longue à Rennes. Nous nous sommes donc abstenus.

1. Approbation du PV de la séance du 10/11/2024

Approuvé

2. Approbation du PV de la séance du 13/06/2024

Approuvé

3. Approbation du PV de la séance du 14/03/2024

Approuvé

4. Point d'activité de la cellule handicap

La présentation est faite par M. DELISLE Erwann, correspondant handicap de l'académie au SAPAP. Il a d'abord fait un état des lieux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), puis sur les entretiens faits par le Correspondant Handicap Académique (CHA) et enfin sur le dispositif PACD/PALD (Postes Adaptés Courtes Durées ou Longues durées). Le diaporama est disponible en dessous du CR.

La demande de crédit au titre du handicap : demande se fait via le médecin de prévention avec un certificat médical et les assistant.es sociaux.les font remonter au CHA. Il étudie le bien fondé et transmet au SAGAS. Tributaire de l'allocation du FIP. Les 4 versements de l'année dernière ne sont pas suffisants pour toutes les demandes (1 fauteuil et 10 prothèses auditives). Priorité aux interprètes et aux transports. Encore 23 demandes dans le 35 pour 2023. Les demandes pour 2024 ne sont donc pas traitées.

Accessibilité des lycées : carte disponible <https://kartenn.region-bretagne.fr/kartoviz/>

UNSA : pourquoi il y a si peu de nouvelles entrées en PACD/PALD ?

M. DESISLE : C'est une question de moyens et de postes disponibles.

M. BODIN : lorsque l'on reçoit les personnels en entretien, ils ont du mal à se projeter et restent plusieurs années le temps de « murer ».

5. Point d'étape Césiriské, Mme MACE Magali, conseillère de prévention académique

Reporté du fait de l'absence non prévue de Mme Macé.

6. Stop discri (ouvert en 2019 à titre expérimental)

Mme Pivault-Touault, coordinatrice du dispositif Stop Discri, référente égalité professionnelle et coordinatrice des conseillers RH de proximité au sein du SAPAP. Elle a présenté un bilan montrant une augmentation de 62 % des saisines en deux ans.

La présentation est en dessous de ce CR.

7. Analyse du registre SST

a) Présentation du bilan annuel 2023-2024

La présentation du bilan est faite par la FSU-SNUIPP qui ne souhaite pas partager le travail effectué. Sud éducation n'a pas été consulté pour participer à l'élaboration de ce document et a appris pendant l'instance le travail de la FSU-SNUIPP. Nous aurions pu répartir le travail entre syndicats et tout le monde aurait ainsi pu avoir accès aux informations.

Nous avons pu noter que 82 % des fiches proviennent du premier degré et que le nombre de fiches est en augmentation par rapport à l'année dernière.

b) Synthèse des travaux du GT SST du 24/09

L'extraction sera envoyée 3 semaines à l'avance et le tableau sera clos 8 jours avant.

Sud éducation était absent de ce GT car personne n'était disponible pour y assister. Nous n'avons donc pas pu insister pour avoir une meilleure synthèse.

8. Validation du CR de visite de prévention du 4 juin 2024 à l'école de la Pierre Pourrée à Plélan-le-grand

Un retour de la visite sera fait à l'école prochainement, l'IEN a été contactée en ce sens.

Un premier GT a eu lieu pour revenir sur la visite et un deuxième doit avoir lieu pour faire des préconisations.

9. Vademecum : accompagner les personnels en cas d'incivilité ou d'agression dans le cadre de leurs fonctions

Il a été finalisé et sera déposé dans Toutatice et dans la lettre 1D.

10. Questions diverses

- Médecine de prévention : pas de recrutement, la RH indique que le sujet sera traité au niveau académique
- SNUIPP : alerte sur le fait que les évaluations d'école tombent la même année que les évaluations de directeur.